

À la une

Justice : Didier Migaud précise sa feuille de route

Lors de son audition par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le 8 octobre 2024, le garde des Sceaux a présenté les grandes lignes de l'action de son ministère pour les mois à venir et évoqué l'épineuse question du budget de la Justice.



Actualité

« Il faut travailler sur l'image de la justice civile »

entretien avec Clément BERGÈRE-MESTRINARO

Doctrine

Rapport statistique 2023 de la chambre de commerce internationale : la résurgence de l'arbitrage international

étude par Kimberley BAZELAIS, Philip DUNHAM et Flore POLONI

Jurisprudence

La recevabilité de la tierce opposition et la notion de moyens propres

note par Loïc PELISSIER
sous Cass. 2^e civ., 12 sept. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Laurent SAENKO

Professeur à Aix-Marseille Université

• Nicolas CATELAN

Professeur associé à Sorbonne University Abu Dhabi

AVEC LA PARTICIPATION DE

Guillaume BEAUSSONIE et Marc SEGONDS



 FORMATION

Les Entretiens du Dommage Corporel 2024

LUN. 25 NOVEMBRE 2024
9H-17H / PARIS 7^e

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Gazette du Palais**

 **DIRECTION SCIENTIFIQUE**

- **Claudine Bernfeld**, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
- **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, administrateur de l'ANADAVI, délégué général de l'Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, magistrats, assureurs, juristes

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en dommage corporel
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants
9H00 : Début de la formation

**Revue de jurisprudence de droit
du dommage corporel**
Un panorama de l'actualité jurisprudentielle
incontournable avec l'éclairage d'un magistrat

Questions et débats
12H30-14H00 : Déjeuner assis

Cas pratiques
Des mises en situation permettant la discussion selon
un mode contradictoire avec un panel d'avocats

Questions et débats
17H00 : Fin de la formation

 **MODALITÉS D'ACCUEIL**

Nouvelle salle : Amphi Lavoisier à la Maison de la Chimie
Devant le succès rencontré lors des précédentes éditions,
le grand amphithéâtre de la Maison de la Chimie a été choisi
pour mieux accueillir les participants.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, vous
pouvez adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr
Tél : 01 40 93 40 40

Pas de captation ni d'autres sessions organisées.



Programme et inscription :

<https://lext.so/kpmrZe>
Date limite d'inscription :
le vendredi 22 novembre
à 12H

Tarif : 945 € HT (1134 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels :
sur présentation d'un justificatif de statut
dans les 5 premières années suivant la
prestation de serment : **756€ HT**
(907,20€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL468y1 ■ Justice : Didier Migaud précise sa feuille de route 3
- GPL468x3 ■ Atteintes aux droits : la crainte d'une accoutumance 5
- GPL468y9 ■ Réforme de l'amiable : le CNB liste des propositions
à destination du ministère de la Justice 6
- GPL468x8 ■ « Il faut travailler sur l'image de la justice civile »
entretien avec Clément BERGÈRE-MESTRINARO 8


Technique

- GPL468h2 ■ Procédure collective du locataire : dualité de compétence
entre juge-commissaire et tribunal judiciaire en matière de constatation
de la résiliation d'un bail commercial 11
- étude par Jean-Marc NOYER

Doctrine

- GPL468w6 ■ Rapport statistique 2023 de la chambre de commerce
internationale : la résurgence de l'arbitrage international 13
- étude par Kimberley BAZELAIS, Philip DUNHAM et Flore POLONI

Jurisprudence

- GPL468r1 ■ La recevabilité de la tierce opposition et la notion de moyens
propres 16
- note par Loïc PELISSIER sous Cass. 2^e civ., 12 sept. 2024
- GPL468w4 ■ Refus de qualification de cas de force majeure
d'une modification de la trajectoire d'une victime
lors d'une compétition de skicross 19
- note par Pierrick MAIMONE sous Cass. 2^e civ., 19 sept. 2024
- GPL468q0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 22
- GPL468s3 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 27
- GPL468j9 ■ Chronique de jurisprudence de droit des sûretés
par Christophe ALBIGES et Marie-Pierre DUMONT <https://lex.so/GPL468j9> 

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE 29

Sous la responsabilité scientifique de
Laurent SAENKO et Nicolas CATELAN